

Formation à L'Evaluation des Risques Professionnels et au DUERP

Formation professionnelle

PROGRAMME

Cette formation est destinée à la personne en charge de réaliser l'évaluation des Risques de l'établissement, de transcrire les résultats dans le DUERP et de rédiger le plan d'actions (ou PAPRIACT) associé.

Public concerné : Salarié, Dirigeant d'établissement

Prérequis : Aucun.

Durée : 2 jours (14 heures) quel que soit l'effectif de l'établissement.

Composition du groupe : de 1 à 12 personnes.

Personnes en situation de handicap : Nous consulter

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux de la prévention des risques en entreprise
- Être capable de cerner le contexte réglementaire autour de l'EvRP
- Connaître les notions de base en prévention
- Être capable d'identifier les risques présents au sein de sa structure
- Être capable de construire le DUERP et son plan d'actions (ou PAPRIACT) associé

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Réflexion de groupe avec apports théoriques du formateur
- Présentation interactive (diaporama et films)
- Exercices écrits
- Travaux sur cas concrets et/ou sur supports issus d'expérience professionnelle
- Etudes de cas et travaux pratiques en salle
- Visite d'établissement pour repérage des risques
- Travaux d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- Positionnement pré-formation
- Exercice et travaux pratiques d'évaluation
- QCM d'évaluation de fin de formation

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaires (papier ou numérique) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles
- Remise d'une attestation de fin de formation.

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation + QCM de fin de formation)
- ✓ Ateliers pratiques et mises en situation
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation
- ✓ Formateur spécialisé

Article R4121-1 du code du travail :

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs [...] »

Formation à L'Evaluation des Risques Professionnels et au DUERP

Formation professionnelle

PROGRAMME (suite)

PARTIE THEORIQUE 40%

Les enjeux de la prévention des risques professionnels :

- Les enjeux de la santé et sécurité au travail
- Les conséquences d'un accident du travail (AT) ou d'une maladie professionnelle (MP)

Le contexte réglementaire :

- Les textes du code du travail en relation avec la prévention des risques professionnels
- Les principes généraux de prévention (PGP)
- La partie 4 du code du travail

Les notions de base en prévention :

- Les notions de danger, risque, dommage et situation dangereuse
- Le mécanisme d'apparition de l'accident
- Les valeurs essentielles en santé et sécurité
- Les étapes clés d'une démarche de prévention
- Les acteurs de la prévention

Accidentologie au travail et maladies professionnelles :

- Définition de l'accident de travail
- Définition de l'accident de trajet
- Définition de la maladie professionnelle
- Les statistiques
- Les déclarations d'accident du travail (AT) et de la maladie professionnelle (MP)

L'évaluation des risques Professionnels (EvRP)

- Définition et démarche de l'EvRP
- Cadre réglementaire autour de l'EvRP
- L'analyse des risques (Unités de travail, méthodologie, ...)
- Identification et recensement des différents risques en entreprise.
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- L'élaboration des mesures de prévention
- La définition du plan d'action ou du PAPRIPACT

PARTIE PRATIQUE 60%

Applications en groupes :

- Lister les enjeux de la santé et sécurité au travail
- Définir les acteurs internes et externes de la prévention et associer leur définition
- Construire une démarche de prévention
- Construire un DUERP et son plan d'actions associé

Travaux individuels :

- Les textes du code du travail en relation avec la prévention des risques professionnels
- Les principes généraux de prévention (PGP)
- La partie 4 du code du travail
- La chasse aux risques

Visite et inspection des locaux :

- Repérage des risques présents dans l'entreprise
- Propositions de mesures de prévention en lien avec les principes généraux de prévention